

CHENILLE PROCESSIONNAIRES = DANGER



Lutter contre leur prolifération est une nécessité citoyenne.

A la faveur du réchauffement climatique et d'un habitat propice, les chenilles processionnaires du pin – officiellement classées comme nuisibles – prolifèrent sur notre territoire dans une relative indifférence, et pourtant...

Ces chenilles libèrent des milliers de poils microscopiques très urticants car imprégnés d'une toxine qui, par contact direct ou indirect (contact avec un sol "souillé" par leur passage, vents dispersants, par exemple) sont un danger à la fois :

- pour l'homme : risque allergique, oedème des voies respiratoires, conjonctivite, et plus rarement atteinte sévère de la cornée, ou choc anaphylactique,
- pour les animaux : chiens, chats, chevaux : risque allergique sévère, mais surtout, nécrose très rapide de la langue pouvant être mortelle,
- et pour la santé des arbres.

MAIS QUE FAIRE ?

Installer des nichoirs à mésanges : cet oiseau est le seul prédateur efficace contre la chenille processionnaire : il s'en nourrit abondamment et... agrémente votre jardin.

Installer des pièges à papillons de juin à septembre sur les pins infestés les années précédentes, avec une capsule de phéromones dédiées à l'espèce. Les papillons mâles seront piégés et les rencontres avec les femelles seront réduites. Ces pièges sont disponibles sur les sites de jardinerie. La structure du piège est peu onéreuse et réutilisable sur plusieurs années, mais les capsules de phéromones coûtent plus cher.

Pulvériser les rameaux avec une solution à base du bacille de Thuringe, sans danger pour les humains, la faune et la flore, après la ponte d'été (octobre/novembre). On peut s'inscrire en mairie avant fin août, pour bénéficier de la campagne annuelle de lutte biologique organisée par le FDGDON (Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles). Cette campagne est subventionnée par le conseil départemental, mais il vous restera à payer près de 90 euros pour 5 arbres.

Couper puis brûler les rameaux qui portent des cocons avec un échenilloir : solution la plus simple et la moins onéreuse. Mais soyez prudents et portez absolument gants, masques et lunettes de protection.

Installer des pièges à collier cerclant les troncs des arbres infestés : les chenilles seront piégées à leur descente qui intervient en fin d'hiver, soit, dorénavant en février/mars. L'acquisition de pièges à papillons ou à collier, pourrait se faire par achats groupés pour en réduire le coût.



N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER OU ALLEZ SUR NOTRE SITE

amisduportblanc@orange.fr

<http://www.port-blanc56.com>